

**Arrêté n° 2026-216 portant renouvellement de M. Gilles GESQUIERE
en qualité de chargé de mission « innovation »**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38 ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, pour une durée de quatre ans à compter du 6 février 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-348 du 1^{er} septembre 2025 portant nomination de M. Gilles GESQUIERE en qualité de chargé de mission « innovation »,

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Gilles GESQUIERE, Professeur des Universités, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission « innovation ».
- Article 2 :** Cette mission prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et prendra fin le 31 août 2027.
- Article 3 :** La lettre de mission de l'intéressé est jointe au présent arrêté.

Fait à Lyon,